

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 498

présenté par
Mme Michèle Delaunay

ARTICLE 50

À la quatrième phrase de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« à hauteur de 70 % »

les mots :

« de 30 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.